

Avis de Course

Epreuve : L - SNIPE - IND
Helène et Louis LUC
Support / Classe : SNIPE / IND
Grade : 5A
Date : 06 Novembre 2011
Lieu : Choisy Le Roi – Parc Interdépartemental
Autorité Organisatrice : SCCR VOILE

1. La régata sera régie par :

- Les **Règles** telles que définies dans les **Règles d'Initiation à la Régata (RIR)**
- Les règlements des championnats fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables

2. Publicité : En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice

3. Admissibilité et Inscriptions :

1. La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe SNIPE et DERIVEURS INTERSERIES

2. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- Leur **licence FFVoile** valide portant le cachet médical et une autorisation parentale pour les mineurs,
 - L'autorisation de port de publicité,
 - Le certificat de jauge ou de conformité.
- Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant initial de 1,5 million d'euros.

4. Droits à payer : SANS OBJET

5. Programme :

- Confirmation des inscriptions Le 06 Novembre à **10h00**
- Signal d'avertissement de la première course à : **11 heures 00**
- Nombre de course maximum : pas de départ après 15heures30
- Remise des prix prévue Le 06 Novembre à **16h30**

6. Jauge : sans objet

7. Instructions de Course :

- Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions ou seront affichées selon la Prescription Fédérale.

8. Responsabilité :

- Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

9. Composition du Corps Arbitral :

Président du Comité de Course : Elisabeth Coyard

Président du Jury: Jean-Luc Alépée

10. Informations complémentaires : Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

Sccr-voile - Pierre Le Guennec-Palaseuth : 06.31.57.20.10.

☎: 06.31.57.20.10.

📄: 01. xx.xx.xx.xx.

💻: pierreleguennec@yahoo.fr



ACCES :

Parking à bateau et lieu de rendez-vous :
Parc Interdépartemental des Sports de Choisy-Paris-Val de Marne
Chemin des bœufs (ou vaches selon GPS)
94000 CRETEIL
.